

## DÉCISION DU MAIRE N° 2026/04/42

**Objet : 42 - Signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation dans le cadre des festivités du 14 juillet 2026**

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 avril portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Commune d'organiser un concert / bal dans le cadre des festivités du 14 juillet.

### Décide

- De donner son accord à la signature de contrats de cession de droit d'exploitation avec BACK-STAGE-EVENT - SAS AUDIOTECH - 36 rue de Québec - 14000 Caen - pour un montant de 3 300 € TTC, dans le cadre du concert qui aura lieu le mardi 14 juillet 2026.

Fait à Vire Normandie, le 29 avril 2026

Maire de VIRE NORMANDIE,  
  
Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260430-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

Publication : 30/04/2026

Décision du Maire n°2026/04/42 du 29 avril 2026



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.